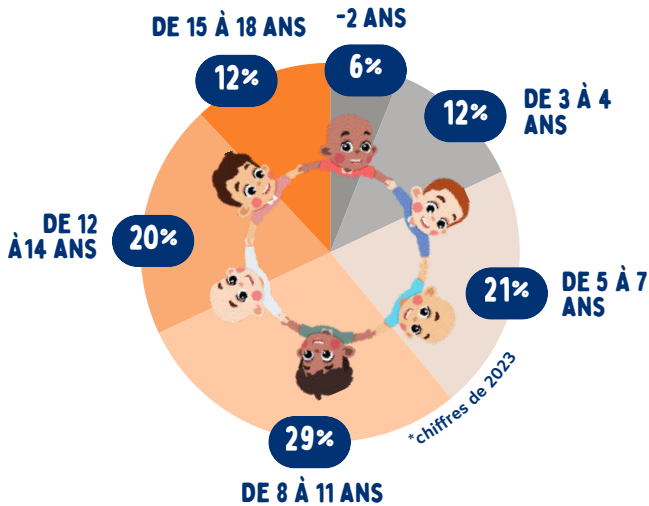


ANALYSE DE L'ENQUÊTE D'ACTIVITÉ 2024 DES ESPACES DE RENCONTRE

► 197 espaces de rencontre conventionnés
et 371 lieux d'accueil



35 400
ENFANTS ACCUEILLIS EN 2024

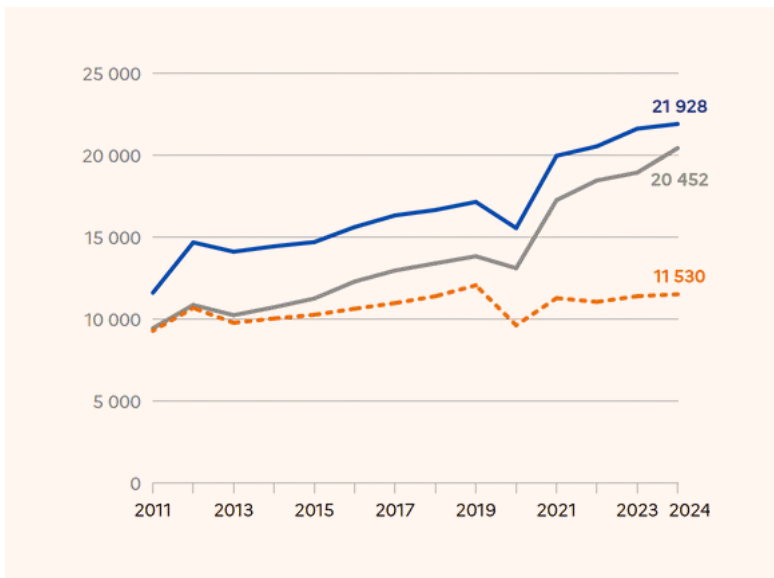
LES OUVERTURES EN 2023

L'amplitude d'ouverture annuelle atteint 32 930 heures, avec une forte mobilisation:

- le samedi (23,9 % des heures d'ouverture),
- légèrement moins le mercredi (21,7 %)
- et un service plus restreint le dimanche (5,2 %).

Plus de la moitié des structures ferment en août (51 %) et près d'un tiers à Noël (29 %).

ÉVOLUTION DES MESURES



— Mesures clôturées — Mesures nouvelles
- - - Mesures en cours au 31 décembre

► L'évolution sur les mesures nouvelles (88%) traduit d'une augmentation de la judiciarisation des séparations parentales et une multiplication des mesures courtes depuis 13 ans.

► L'évolution sur les mesures en cours au 31/12 (24%) reflète une stabilité du nombre de situations suivies simultanément, due à une durée moyenne plus courte des mesures, à des moyens constants avec notamment l'augmentation de la PS malgré la hausse des sollicitations.

► Les mesures clôturées progressent encore plus vite que les nouvelles (+116 %) qui signifie que les espaces de rencontre traitent plus vite les situations : il y a plus de sorties chaque année, souvent au rythme du flux entrant (évolution des métiers, formations ...)

ANALYSE DE L'ENQUÊTE D'ACTIVITÉ 2024 DES ESPACES DE RENCONTRE

LES MESURES

En 2024, 21928 mesures nouvelles ont été mises en place .

LES MESURES JUDICIAIRES

Près de la moitié (67 %) font suite à **des violences intrafamiliales**. Viennent ensuite les mesures liées à des troubles psychiatriques (12 %) et à des problèmes d'addiction (21 %).

Du côté des 20 500 mesures clôturées,

- la durée la plus fréquente est de 6 à 12 mois (39 %),
- suivie des mesures de moins de 6 mois (39 %)
- et, plus rarement, des mesures de plus de deux ans (4 %).

Les situations longues sont souvent liées à des comportements violents ou à des contextes familiaux particulièrement complexes.

Les raisons de clôture des mesures sont variées :

- 27 % s'arrêtent faute de contact avec l'un ou les deux parents,
- 25 % suite à une interruption (souvent à l'initiative de l'association ou d'un parent ayant trouvé un meilleur accord).
- Les clôtures décidées conjointement par les deux parents pour cause d'accord restent minoritaires et statistiquement peu représentatives (44% arrivées à terme).

Les délais entre la réception de l'ordonnance et la première rencontre restent hétérogènes en 2023 :

- 21 % des demandes sont traitées en moins d'un mois,
- 31 % en un à trois mois,
- 24 % en trois à moins de six mois,
- et encore 24 % au-delà de six mois,

ce qui souligne des disparités importantes selon les contextes et les capacités d'accueil.



Deux tiers des situations concernent des violences intra-familiales.



Les mesures durent principalement moins d'un an.

LES MESURES CONVENTIONNELLES

8%

des mesures sont non judiciaires

Elles résultent le plus souvent du prolongement d'une mesure judiciaire ou d'une orientation par les services sociaux, l'Aide sociale à l'enfance ou un avocat.

Ces mesures, souvent de courte durée (moins de six mois dans la moitié des cas), montrent l'existence d'un usage plus souple des espaces de rencontre en dehors du strict cadre judiciaire.

Sources : Infos Rapides Justice, n°30, SSER/ Enquête annuelle d'activité menée auprès des espaces de rencontre pour les années 2023 et 2024, SADJAV

ANALYSE DE L'ENQUÊTE D'ACTIVITÉ 2024 DES ESPACES DE RENCONTRE

L'ORGANISATION

Les rencontres se font principalement : (pour les mesures judiciaires)

- ▶ dans les locaux des structures (71 % des situations),
- ▶ suivies des visites avec sortie (19 %)
- ▶ des passages de bras (11 %)
- ▶ les visites en visioconférence restent marginales à hauteur de 0,1%

La fréquence la plus courante est un rythme de rencontre tous les 15 jours, signe d'une organisation qui s'adapte au cadre judiciaire et aux contraintes familiales.



La quasi-totalité (97% des espaces de rencontre) réalise systématiquement des entretiens préalables, d'abord avec le visiteur et l'hébergeant, et dans deux tiers des cas avec les enfants.

96% Des mesures sont contractuelles, avec remise d'un règlement de fonctionnement, et souvent complétées par un protocole d'accord sur l'organisation des rencontres.

Les bilans intermédiaires sont pratiqués par près de la moitié des structures et les bilans de clôture par deux tiers.

Très peu d'espaces ne réalisent aucun suivi.

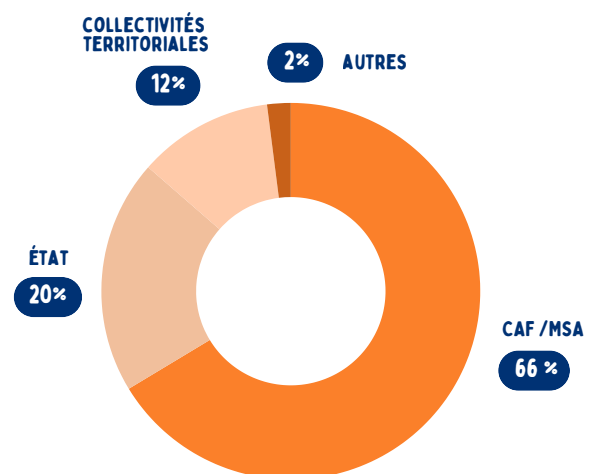
LES FINANCEMENTS ET LE BUDGET

Les associations cumulent un budget global de plus de 41,1 millions d'euros.

La majeure partie de ce financement provient de la Caisse d'Allocations Familiales, qui assure avec la MSA, 66 % des ressources. En 2023, la part de financement de la MSA représentait 1%.

L'État (Ministère de la Justice, DGCS et autres ministères) est le deuxième contributeur, avec 20 % du budget, suivi par les collectivités territoriales (12 %), et d'autres sources (2 %).

REPARTITION DES FINANCEMENTS



ANALYSE DE L'ENQUÊTE D'ACTIVITÉ 2024 DES ESPACES DE RENCONTRE

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES

Les dépenses sont orientées vers la masse salariale :

- ▶ 81 % du budget est consacré à la masse salariale et aux provisions pour retraites,
- ▶ loin devant les coûts liés aux locaux (5 %).

LES SALARIÉS ET BÉNÉVOLES

2061

SALARIÉS (660 ETP)

147

BÉNÉVOLES (18 ETP)

SOIT 7% DU TEMPS GLOBAL D'ACTIVITES

LES MÉTIERS (SALARIÉS) LES PLUS REPRÉSENTÉS



LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES (CHIFFRES 2023)

Les espaces de rencontre ne se limitent pas à leur mission de base.

- Plus d'un sur deux (57 %) développe également des activités de médiation familiale,
- 47 % mènent des actions collectives de soutien à la parentalité,
- 45 % organisent des visites en présence d'un tiers.
- En revanche, 18 % n'exercent aucune activité complémentaire.

En 2023, 2329 familles ont été orientées vers la médiation familiale et 454 familles vers les services de l'ASE

